



RFP-CMIP212013-8

Amendement No. 3 : Aux documents d'appel d'offres

Services d'enlèvement des matières dangereuses

Date de l'amendement : Le 5 novembre 2013

À tous les proposants :

Le but de cet amendement consiste à répondre aux questions suivantes :

1. Afin de confirmer si le décapage des surfaces contenant du plomb constituait une méthode envisageable en regard de ce projet, le Musée a demandé qu'un test soit effectué par notre consultant, *LVM Maritime Testing*. Les résultats du test indiquent que la méthode de enlèvement de la peinture est efficace.

FIN DU DOCUMENT